

PLUi

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Boucle
Nord de Seine

SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PADD

20 avril 2023

Poursuite de la démarche d'élaboration du PLUi



Modalités d'organisation de la réunion publique

La réunion publique a duré 1 h 30 et a réuni environ 60 participants. Elle s'est déroulée en visio-conférence via Zoom en format webinaire.

Intervenants :

- **Patrice LECLERC** – Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine
- **Anne-Laure PEREZ** – Vice-Présidente en charge de l'aménagement urbain
- **Noël BERTOMEU** - Directeur Général des Services
- **Jasmine DOZIAS** - Responsable planification et PLUi
- **Margot LE ROY**- Cheffe de projet, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi)
- **David LIZION** - Codra, prestataire (élaboration du PLUi)
- **Claire BLANDIN** – Codra, prestataire (élaboration du PLUi)
- **Marine LINGLART** – Urban Eco, prestataire (élaboration du volet environnementale du PLUi)
- **Les élus référents des villes** en charge des questions de l'urbanisme

Déroulé de la réunion publique :

- Ouverture et mots d'accueil
- Présentation du déroulé de la réunion d'information et des modalités de prise de parole
- Rappel de la démarche : qu'est-ce qu'un PLUi et retours sur les ateliers grand public de décembre
- Présentation des premières orientations du PADD
- Réponse aux questions des participants et précision de la suite du calendrier et notamment des balades urbaines qui auront lieu dans la deuxième partie.
- Clôture

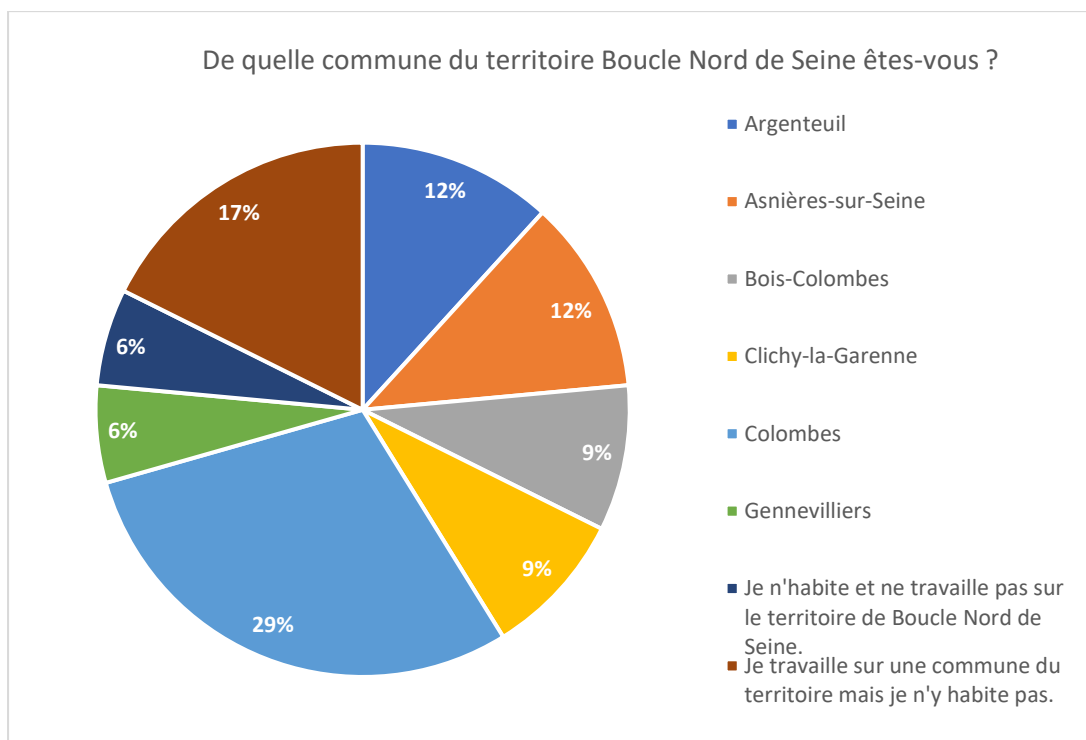
*Diaporama de présentation et vidéo de la réunion publique accessible en ligne sur le site internet du PLUi : www.bouclenorddeSeine.fr/plui**

Il est rappelé que les participants avaient leurs micros et caméras désactivés de fait, à leur arrivée dans le webinaire. Il était donné la possibilité aux participants de s'exprimer et de poser leurs questions via le Q&R. Les questions étaient traitées au fur et à mesure de la présentation par les animateurs et étaient adressées directement au service de Boucle Nord de Seine.

Les échanges et les réponses apportées sont détaillés en deuxième partie de ce présent compte-rendu.

Résultats du sondage d'introduction

1 question a été posée aux internautes permettant d'appréhender le profil des participants aux webinaires représentant. 34 personnes ont répondu à ce sondage. Il est précisé que ce sondage a eu lieu pendant le temps de l'attente et ne permet pas d'avoir une visibilité exacte du profil des participants.



Mots d'accueil

M. Patrice LECLERC, vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine, remercie les participants de leur présence à cette réunion publique dans le cadre de la concertation du PLUi sur le territoire, plus précisément sur le PADD. Monsieur Leclerc rappelle son intérêt (il vise à travailler sur l'avenir du territoire) et sa complexité. Il précise qu'il s'agit-là de la troisième réunion publique sur le Projet d'Aménagement Durable et qu'une centaine d'habitants ont participé aux 7 précédents ateliers tenus en décembre dernier, dans chacune des villes du territoire de Boucle Nord de Seine. Ces ateliers se sont organisés autour d'une diversité de thématiques démontrant la richesse que doit prendre en compte le PADD, parmi lesquelles : *quelle ville demain ? Le patrimoine en question, la santé, la nature en ville, la Seine*. Mr Leclerc rajoute, qu'à cette occasion, les participants ont pu faire part de leurs aspirations, de leurs besoins et de leurs souhaits. Il rappelle toute l'importance de ces contributions ayant permis d'entamer la phase de rédaction du PADD en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'équipements, de développement, de paysages, d'environnement, d'économie et de mobilité. De fait, dans la continuité de ces échanges et du travail engagé associant la population à l'élaboration du futur PLUi à horizon 2025, Mr Leclerc revient sur la tenue de cette réunion d'information organisée en visioconférence : il s'agit de présenter le projet de PADD et d'avoir des temps d'échanges associés à la fin de la présentation.

Présentation des règles du jeu par RVT :

- 1) Les micros et caméras ont été désactivés par défaut à l'entrée des participants dans le webinaire.
- 2) Les participants ont la possibilité de poser des questions via le Q&R à tout moment pendant la présentation. Les questions seront traitées au fur et à mesure de la présentation et seront adressées directement à Boucle Nord de Seine et notamment à Noël Bertomeu (Directeur Général des Services) et Jasmine Dozias (Responsable planification et PLUi)
- 3) Des temps de prise de parole sont prévus après les interventions.

En cas de problème technique, Marie-Liesse Poyeton est à la disposition des participants pour répondre aux questions.

Le cadre d'élaboration du PLUi. Retour sur la concertation : tout ce que vous nous avez dit.

Cette partie vise à présenter les enjeux du diagnostic, en présentant d'abord les enjeux du PLUi puis en faisant un retour sur la concertation de décembre dernier. Il est rappelé aux participants qu'un temps d'échange est prévu pour répondre aux questions à la fin des présentations et que l'onglet Q&R permet d'adresser ses remarques et ses questions pendant toute la durée de la présentation.

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi rappelle les clés de compréhension de ce qu'est un PLUi (cf. diaporama) :

- **La procédure et le document du PLUi de Boucle Nord de Seine (page 6 de la présentation power point)**

Le PLUi est composé de plusieurs documents et permet de préciser le droit des sols. Il constitue un outil de mise en œuvre des projets publics et privés en fixant un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des différentes politiques sectorielles. Il s'établit à partir d'un diagnostic territorial dont l'objectif est d'en présenter les points saillants. Il donnera lieu ensuite à la définition d'un projet de territoire au travers du PADD pour les 10 à 15 prochaines années.

- **Le calendrier d'élaboration du PLUi (page 7)**

Le PLUi se situe à la fin du processus d'élaboration du PADD qui se terminera courant mai afin d'être débattu et présenté dans les Conseils municipaux, puis au Conseil de territoire avant l'été. Après ces débats sur les orientations du PADD aura lieu la phase réglementaire jusqu'à la fin de l'année 2023. Il est prévu un arrêt du PLU début 2024 pour une approbation début 2025. Entre les deux, le PLUi sera soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) puis à enquête publique.

- **La concertation pour un travail collaboratif et partagé (page 8)**

Le PLUi se fait dans le cadre d'une concertation qui associe tout à la fois les habitants, les élus, les techniciens ainsi que tous les acteurs du territoire – un travail collaboratif souhaité par les élus comme étant le plus large possible. Mme DOZIAS rappelle à ce titre l'expertise d'usage des citoyens et la nécessité de faire évoluer le PLUi afin de garantir les conditions d'habitabilité et d'attractivité du territoire.

- **Les outils de concertation et de communication du PLUi (page 9)**

Depuis le début du lancement de l'élaboration du PLUi, de nombreux outils d'information et de communication ont été mis en place. La concertation a démarré, en effet, par une première réunion publique en mars 2022. Elle s'est ensuite accompagnée de plusieurs temps forts : questionnaire numérique « Dessinons le visage du territoire de Boucle Nord de Seine », 7 stands dans l'espace public et 1 concours photo clôturé en septembre 2022. Tout au long du processus, plusieurs lettres d'information sont venues jaloner la connaissance du projet auprès des habitants. La communication appuyée par les communes a permis de faire connaître la démarche auprès des habitants et usagers du territoire. La dynamique de concertation et communication s'est ensuite poursuivie à la fin de l'année 2022 avec la tenue de 7 ateliers thématiques. Dans les prochaines semaines, une nouvelle lettre d'information sera publiée, quatre balades urbaines seront organisées et une rencontre avec les acteurs économiques du territoire. La dynamique de concertation se poursuivra enfin tout au long du cadrage réglementaire.

- **Les défis pour Boucle Nord de Seine à horizon 2035 (page 10)**

3 grands défis ont été identifiés pour Boucle Nord de Seine. Ils se présentent comme suit :

- Une haute qualité de vie pour les habitants et les usagers : il s'agit de faire la Ville là où elle a les meilleures chances de réussir (calme, desserte, aménités urbaines), de renforcer la qualité urbaine, la continuité des espaces publics et la qualité des logements, d'assurer la fluidité des parcours résidentiels grâce à la diversification des logements et l'adaptation aux besoins locaux, d'offrir des services de qualité et de proximité.
- Une excellence environnementale dans un cadre favorable à la santé : il s'agit de mieux renouer et de redonner accès à la Seine, de créer un dialogue inter-rives, de renforcer la place de la nature en ville pour concilier à la fois l'amélioration de la biodiversité, de la gestion des eaux et de la réduction des îlots de chaleur, de réduire les nuisances et pollutions, de limiter leurs impacts, de renforcer la résilience du territoire.
- Une attractivité confortée et reconnue pour les entreprises, les habitants et tous les usagers : il s'agit d'être attractif pour les entreprises dans l'écosystème industriel spécifique et le compléter, de renforcer la coopération intercommunale pour améliorer la cohérence territoriale, de favoriser l'ancrage des populations par une meilleure attractivité et un développement d'une offre en logements diversifiée.

Margot LE ROY - Cheffe de projet, Rouge Vif, prestataire (concertation & communication du PLUi) – revient sur les ateliers grand public qui ont eu lieu en décembre 2022 (cf. diaporama) :

- **Des ateliers grand public qui ont alimenté le PADD (page 11 à 15)**

Margot LE ROY revient succinctement sur les ateliers grand public qui ont alimenté le PADD ayant réuni une centaine de personnes et qui ont permis des discussions et des apports riches. Des techniques d'animation plurielles ont été abordées. L'objectif de ces temps de travail en sous-groupe étaient de débattre des enjeux du territoire et formuler des solutions pour l'avenir de Boucle Nord de Seine. Les notions d'attractivité, d'excellence environnementale, d'accessibilité, d'amélioration de la qualité des espaces verts, des nuisances, de la végétalisation ont été largement discutées. Enfin, c'est également la volonté de pouvoir atteindre une haute qualité de vie dans les communes de Boucle Nord de Seine qui est revenu dans les échanges lors des temps de travail partagés. Margot LE ROY rappelle enfin que l'ensemble des ateliers et de leurs compte-rendu sont accessibles sur la page dédiée du PLUi.

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi revient sur le rôle du PADD et la structure de celui-ci (cf. diaporama) :

- **Le PADD, clé de voute du PLUi (page 16)**

Jasmine DOZIAS ajoute qu'à partir de ces diagnostics et des enjeux ayant émergé lors des ateliers, des groupes de travail se sont constitués sur l'ensemble du territoire dans l'objectif de définir l'ossature du PADD. Il est rappelé que sa visée demeure stratégique : son rôle est essentiel dans le PLUi et il permet d'engager une cohérence territoriale. Véritable clé de voûte du PLUi, il permet d'articuler les enjeux du diagnostic et de fixer dans un même temps le projet de territoire pour les années à venir. Élément central du PLUi, il permettra de guider les choix et de rester en cohérence avec les outils réglementaires déployés lors de la mise en œuvre du PLUi. Il guide en cela l'évolution du territoire.

- **4 axes, 12 défis pour une vision transversale du développement du territoire (page 17)**

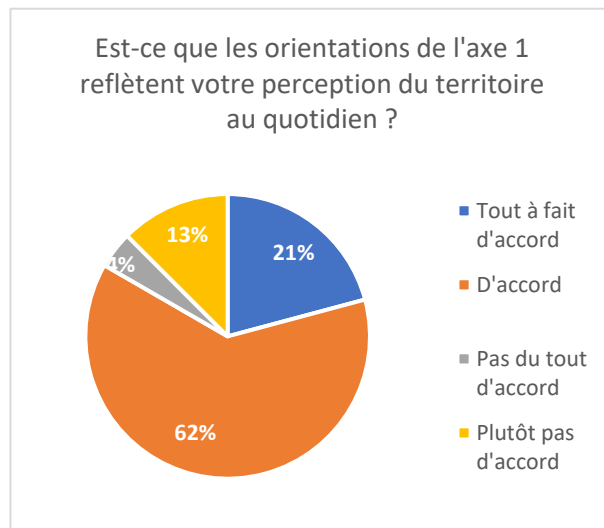
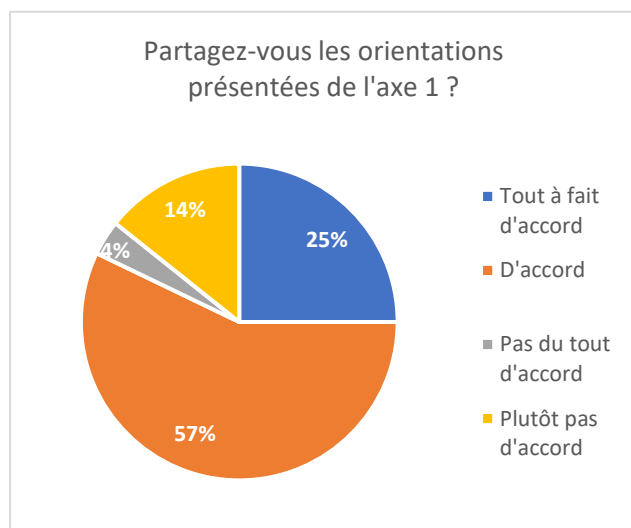
4 axes et 12 défis structurent le PADD. Le premier axe se fonde sur les singularités du territoire. Le deuxième axe répond aux défis issus du diagnostic et des échanges des temps de travail. Le troisième axe s'intéresse à la manière dont il est possible de se projeter dans un horizon de 10 à 15 ans sur le territoire. Le quatrième axe concerne enfin les sujets ayant trait à l'activité économique.

Claire BLANDIN, du cabinet de conseil Codra, prestataire pour l'élaboration du PLUi, présente l'axe 1 du PADD.

- **Axe 1 : un territoire d'équilibre riche de ses diversités (pages 18 et 19)**

Claire BLANDIN présente succinctement le premier axe intitulé « un territoire d'équilibre riche de ses diversités ». Les éléments du diagnostic ont fait ressortir la nécessité de reconquérir la Seine, déclinée au travers de deux grandes orientations. Il s'agit, d'une part, de redonner à la Seine sa place dans le paysage du territoire, d'autre part, de renouer avec elle d'un point de vue des usages (diversifier les usages et préserver les activités existantes le long du fleuve). Claire BLANDIN présente ensuite le deuxième défi : il s'agit de conforter l'attractivité territoriale du territoire, décrit comme un « territoire de passage » plutôt que de destination. A cet égard, il convient de tendre vers un territoire d'équilibre et d'ancrage et d'apaiser les infrastructures de transports. Le troisième défi concerne enfin la nécessité de mettre en valeur la diversité des paysages et des formes urbaines, décliné en trois orientations : mettre en valeur le paysage, préserver l'héritage historique et architectural, valoriser les formes urbaines du territoire.

- **Résultat du sondage pour l'axe 1 (28 répondants)**



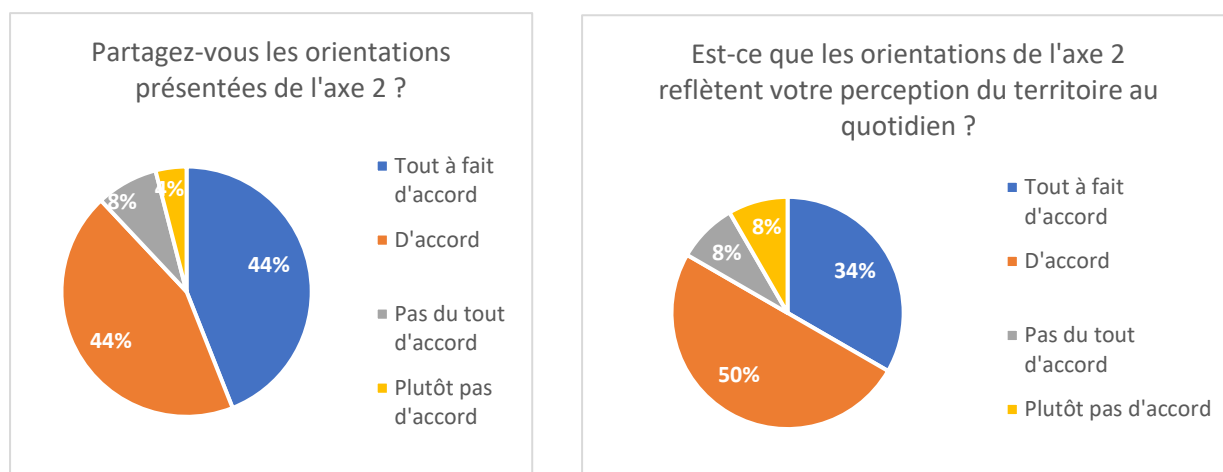
Source : Réponses issues du webinaire du 20/04/23, Groupe Rouge Vif

Marine LINGLART, du cabinet de conseil Urban Eco, prestataire pour l'élaboration du volet environnementale du PLUi, poursuit la présentation avec l'axe 2.

- **Axe 2 : un territoire engagé dans une transition environnementale ambitieuse (pages 20 et 21)**

Marine LINGLART présente l'axe 2 du territoire avec trois défis proposés : améliorer d'abord la nature en ville et le rapport au vivant, faire de Boucle Nord de Seine un territoire sobre et économe, réussir une ville santé. Ces défis couvrent des enjeux environnementaux majeurs mis en avant sur le territoire. Plusieurs orientations ont été dégagées : il s'agit de renforcer la Trame Bleue, de consolider l'écosystème pour la biodiversité terrestre présente sur le territoire, de réduire l'empreinte carbone liée aux constructions existantes, d'économiser de l'espace et de favoriser de la pleine terre, de tendre vers un urbanisme favorable à la santé sur le territoire, de renforcer la résilience face au changement climatique et de maîtriser la localisation et l'impact des projets.

- **Résultat du sondage pour l'axe 2 (26 répondants)**



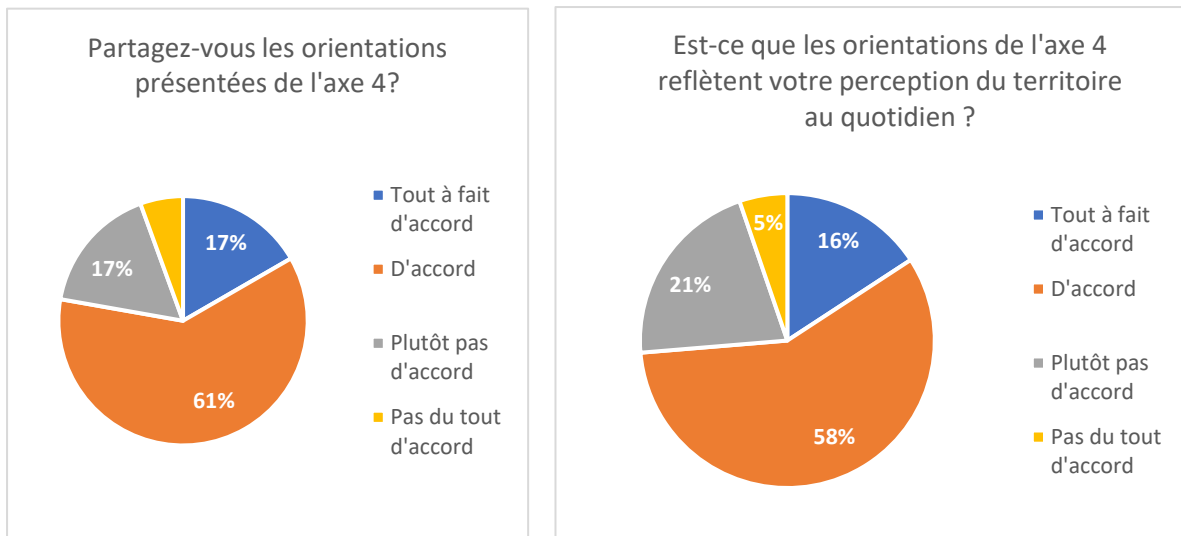
Source : Réponses issues du webinaire du 20/04/23, Groupe Rouge Vif

Claire BLANDIN, du cabinet de conseil Codra, prestataire pour l'élaboration du PLUi, poursuit la présentation avec l'axe 3.

- **Axe 3 : un territoire de « vivre ensemble » (pages 22 et 23)**

Claire BLANDIN présente l'axe 3 « un territoire du vivre ensemble » avec trois défis proposés : il s'agit de conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi, de soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activité, d'affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale. Plusieurs orientations ont été dégagées : il convient de conforter l'écosystème économique par la complémentarité des offres, de conforter le territoire d'emploi et de limiter sa résidentialisation, de garantir un environnement architectural et urbain agréable et attractif, de permettre la diversité de l'écosystème entrepreneurial, de valoriser la singularité industrialo-portuaire et d'encadrer l'activité logistique.

- **Résultat du sondage pour l'axe 3 (25 répondants)**



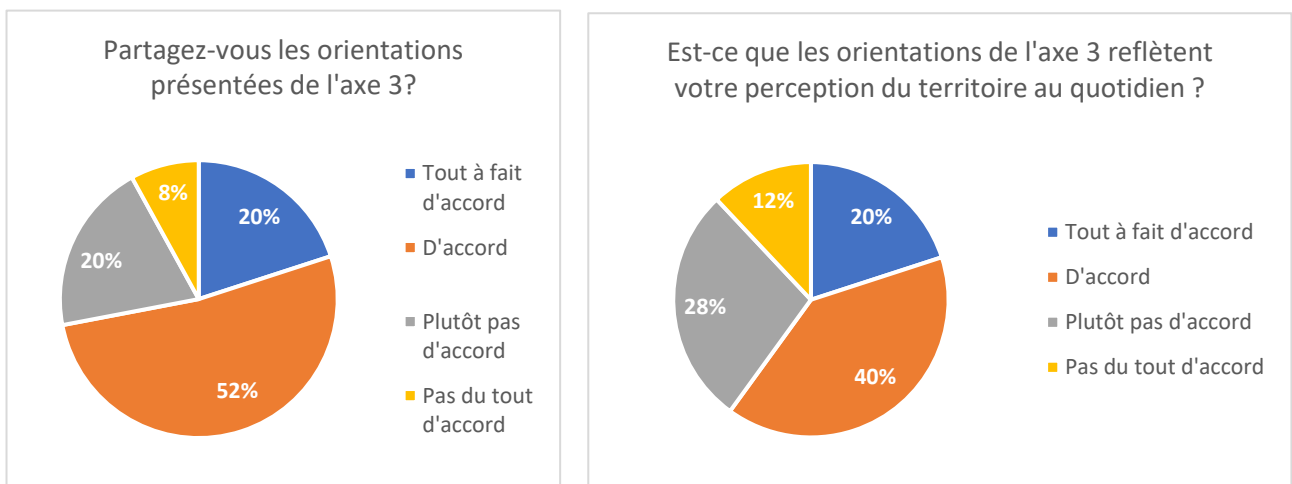
Source : Réponses issues du webinaire du 20/04/23, Groupe Rouge Vif

David LIZION, du cabinet de conseil Codra, prestataire pour l'élaboration du PLUi, poursuit la présentation avec l'axe 4.

- **Axe 4 : un territoire actif, productif et innovant (pages 24 et 25)**

David LIZION présente enfin le quatrième axe, décliné en trois défis : il s'agit de conforter le territoire actif et productif en faveur de l'emploi, de soutenir les mutations et la valorisation des secteurs d'activités, d'affirmer la singularité portuaire au bénéfice de la transition environnementale et d'encadrer l'activité logistique.

- **Résultat du sondage pour l'axe 4 (18 répondants)**



Source : Réponses issues du webinaire du 20/04/23, Groupe Rouge Vif

Jasmine DOZIAS - Responsable planification et PLUi précise les prochaines étapes de la concertation (page 29)

Il est rappelé que via les moyens de s'exprimer actuel (registre et formulaire de contact, adresse mail), il est possible de s'exprimer sur les orientations présentées. Une page internet dévolue au PLUi est toujours accessible et vous permettra de disposer de l'ensemble des documents portés à votre connaissance. L'objectif pour le PLUi est de le finaliser rapidement de façon à ce qu'il soit débattu dans les conseils municipaux à partir du mois de mai. Le premier conseil municipal aura lieu le 24 mai. Le PADD sera débattu en conseil de territoire le 22 juin. La lettre d'information numéro 4 permettra de présenter et de rendre public les grandes orientations du PADD avant la publication officielle du document.

Il sera également possible de discuter des orientations du PADD au travers des 4 balades urbaines qui seront organisées sur le mois de juin. Les informations vous seront communiquées rapidement. Dans un souci d'organisation, ces balades seront sur inscription et seront relayées par les canaux de communication des différentes villes.

Temps d'échanges

Margot LE ROY du cabinet Rouge Vif Territoires propose aux participants de revenir sur les questions posées tout au long de la présentation. Il était proposé aux participants de poser leurs questions dans le Q&R. Boucle Nord de Seine apporte ses réponses à l'oral ou à l'écrit via la plateforme d'échanges.

- **J'envisage de prendre un local avec mon entreprise qui est sur le territoire du PLUi et je souhaite savoir combien de temps je pourrais occuper ce local. Celui-ci est sur la zone et à vocation à être détruit une fois que le PLUi sera validé. Où en est le PLUi et sera-t-il effectivement validé en janvier 2025 ? Quel est l'état d'avancement du PLUi, quel est le nouveau rétroplanning ?**

Noël BERTOMEU, Directeur Général des Services - La réunion portant spécifiquement sur le PADD, le calendrier sera précisé. Par ailleurs, cette question précise portant sur une parcelle, il n'est pas possible d'y répondre. Nous ne pouvons pas, en effet, à ce stade du projet, répondre à ce type de question. Concernant le planning prévisionnel, il est prévu que le PLUi s'arrête au premier trimestre 2024. Ce document sera soumis ensuite à une enquête publique et les partenaires institutionnels seront invités à exprimer leur avis. Suite à cette étape, le territoire devrait approuver le PLUi début 2025, ce document deviendra alors "opérationnel" dans les semaines qui suivront.

- **Il convient de prendre en compte les discussions sur l'évolution du Grand Paris.**

Noël BERTOMEU, Directeur Général des Services – Les annonces récentes de la Présidente de la Région Ile-de-France ont bien été suivies. Elles seront intégrées au projet de SDRIF-E qui est actuellement en cours d'élaboration par cette collectivité territoriale. Ces annonces devront aboutir à des études qui aboutiront dans quelques années à des travaux. Effectivement, les grands projets de transport prennent de nombreuses années à se réaliser. Dans un premier temps, il s'agit d'accueillir les futures gares du Grand Paris Express sur le territoire dans de bonnes conditions. Ces sujets seront, de fait, anticipés dans le futur projet de PLUi du territoire.

- **Quel est la date de la mise en service de l'extension du T1 ? Il est évoqué celle de 2030**

Hervé MUSEUX - Le T1 à Colombes ne sera pas en circulation avant 2030, selon les adjoints à la Mairie de Colombes.

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – Plus largement, sur les projets de transport en commun, sur le projet de PADD, nous avons intégré des lignes structurantes qui ont été envisagées ou qui sont souhaitées par les villes, comme le prolongement de la ligne 4, de la ligne 13, de la ligne 3, qui auront des incidences sur le territoire ainsi que la mise en service de la ligne 15.

- **Est-ce que les abords de l'A86 deviendront à terme non constructibles pour les logements et pour les constructions actuelles ? Est-ce qu'il est prévu des murs pour réduire le bruit et la pollution de l'air ?**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Les règles actuelles limitent la capacité de construction. Il n'y a malheureusement rien de prévu par l'Etat pour ce qui est de la réduction du bruit et de la pollution en lien avec l'A86. C'est un sujet pour lequel nous faisons des demandes notamment sur Villeneuve, et c'est également valable pour les autres villes. Il y a aussi des nuisances sonores avec les avions. Concernant la route nous demandons à modifier les revêtements des routes avec du bitume qui atténue le bruit.

- **Il serait certainement utile de préciser le contenu des orientations 4.3.1 et 4.3.2 (leurs titres semblent s'opposer un peu, mais elles dessinent certainement à elles deux une orientation claire pour l'avenir du port ?).**

David LIZION, Codra, prestataire (élaboration du PLUi) - Une orientation porte effectivement sur la nécessité de conforter le port de Gennevilliers ainsi que les infrastructures de quais existants comme outil de développement économique du territoire, notamment en permettant la mutation dans le temps des activités portuaires en faveur de filières d'excellence qui contribuent à la transition environnementale. Il s'agit aussi de conforter le site comme porte d'entrée industrielle et logistique pour l'axe Seine, aux ports de Paris depuis la Normandie ou bien en renforçant l'intermodalité entre le fret ferroviaire et fluvial, en assurant également la possibilité d'implanter des activités accessoires qui sont nécessaires au fonctionnement du site. Il faut également améliorer l'accessibilité des travailleurs du port. Enfin, il s'agit d'assurer une complémentarité avec les autres ports du territoire.

- **Il est prévu plus de végétalisation mais dans un même temps, nous bétonnons de plus en plus ? J'ai l'impression que les intervenants parlent d'intentions. Est-ce bien votre souhait ?**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Les aménagements sont déminéralisés, nous construisons aussi pour répondre aux besoins. Ces constructions doivent respecter une plus grande présence de pleine terre. Il y a également des constructions sur des zones très minéralisées pour lesquelles les constructions permettent également de créer des parcs. Notre objectif est d'améliorer le nombre de mètre carrés par habitants et de tendre vers 10m² par habitant. Nous sommes aujourd'hui en-dessous. Le PADD engage des orientations afin de dessiner un PLUi plus précis. Nous pouvons tenir compte également des chiffres, par exemple, tendre vers 10m carré d'espaces publics par habitants. Il y aura des zones réservées à la biodiversité, et des cartes qui précisent ces intentions.

- **De quelle manière les axes du PADD seront-ils déclinés en cadre et contraintes pour les communes ?**

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – les axes du PADD sont plus précis dans le document écrit qui n'a pas été présenté entièrement. En revanche, les données chiffrées y sont bien inscrites, notamment la question du taux d'espace vert afin de tendre vers les objectifs de l'OMS. Un certain nombre de données chiffrées ont été inscrites et ont des incidences sur les règles du PLUi. Ces orientations seront ensuite déclinées en règles sur différentes zones du territoire avec des traductions différentes selon les secteurs. Les règles écrites doivent répondre aux objectifs du PADD permettant d'améliorer la qualité de vie locale.

- **Quel est le lien entre le PADD et les enjeux d'ambition énergétique ?**

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – le PLUi n'est pas un document de projets ni d'actions. C'est un document qui vise à permettre, interdire et encadrer la mise en œuvre de projets. Il a effectivement une incidence importante sur la question des enjeux énergétiques puisqu'il va dicter des règles qui permettront l'évolution du bâti pour en assurer son amélioration thermique (par exemple, la mise en place de panneaux photovoltaïques, pour imposer ou non, lorsqu'il y a des raccordements aux réseaux de chaleur existants, ou bien pour conserver des espaces afin de permettre la production d'énergie renouvelable). Il existe une vraie articulation entre les règles qui seront écrites dans le PLUi et les actions qui seront développées, notamment dans le cadre du Plan Climat Energie qui constituera la feuille de route de la prise en compte de cet enjeu énergétique.

- **Concernant l'axe de transition environnementale, est-il prévu d'augmenter le nombre d'arbres à planter quand des arbres sont abattus que ce soit pour les particuliers comme pour le domaine public (à Colombes, c'est actuellement 2 arbres replantés pour 1 arbre abattu je crois)**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Cela n'est pas inscrit en termes quantitatif, mais il y a des protections sur les arbres remarquables, et les villes disposent de projets de plantations d'arbres pour rafraîchir l'environnement urbain. Gennevilliers a, par exemple, planté 700 arbres en 2 ans et renouvelle ce plan. Il y a également un travail engagé sur la végétalisation des cours d'école.

- **Avec la préservation des zones industrielles et tertiaires, et l'augmentation des espaces verts, est-ce que l'espace réservé à l'habitat va être réduit ?**

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – La préservation des zones tertiaires ne va réduire pas les zones d'habitat. Nous créons des contraintes qui empêcheront la création de nouveaux quartiers de manière très importante, nous permettant de réfléchir sur la densification.

- **Quelle articulation est-il possible d'établir entre le PLUi Boucle Nord de Seine et les autres territoires ?**

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – aujourd'hui, le SCOT, document au-dessus du PLUi, devant être approuvé avant l'été, rédigé par la Métropole, le PLUi doit être compatible avec le SCOT. Le PLUi doit être compatible avec un certain nombre de politiques sectorielles régionales, notamment le Schéma directeur de la Région Ile-de-France qui a été mis en révision. La Région projette d'arrêter une première version avant l'été. Effectivement, il existe un millefeuille de documents et de normes supérieures au PLUi. Nous sommes dans une période de transition de documents. Il est important de veiller à l'articulation de tous ces objectifs.

- **Quid de l'amélioration des modes actifs et du rôle du PLUi ?**

Jasmine DOZIAS, Responsable planification et PLUi – il y a un vrai problème de partage de l'espace public. Le PLUi ne peut pas ignorer ces problématiques. Le mode de déplacement en voiture individuelle est difficilement compatible avec la ville telle qu'elle est constituée aujourd'hui. Il ne s'agit pas de stigmatiser les voitures mais d'opérer un changement de partage de l'espace commun avec les transports en commun et les modes actifs. Les déplacements en voiture pour le travail ou pour les loisirs sont encore majoritaires. Il existe la question du stationnement public et la question du stationnement privé. Le PLUi agira plus aisément sur la question du stationnement privé en imposant des normes de stationnement pour les nouvelles constructions. Ce taux de stationnement est également encadré par le Plan local de déplacement d'Île de France. Le stationnement public n'est pas forcément géré par le règlement du PLUi mais par les orientations d'aménagement et de programmation qui encadrent les projets d'aménagement. La question reste bien de savoir comment on partage l'espace public et quelle place nous faisons à la voiture. Le rôle du PLUi va consister à prévoir des espaces nécessaires (emplacements réservés par exemple).

- **Sur les transports et le développement industriel, notamment du port, qui alimente un trafic important vers Paris par la route, quels sont les projets d'intermodalité fleuve/train ?**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Pour le train, cela risque d'être un peu long par manque de ligne de fret libre sur le réseau ferré existant. Il s'agit d'une demande des maires sur l'axe Seine (du Havre à Paris) pour la création d'une voie ferrée sur cet axe. Il y a une augmentation des livraisons sur Paris par la Seine et c'est un axe de progression sur lequel travail Haropa. De même, il est prévu la création d'un méthaniseur, et d'une usine de production d'Hydrogène pour développer des camions moins polluants, ainsi que sur les moyens de livraison par moteur électrique.

- **Si l'une des villes n'est pas d'accord sur le PADD, que se passe-t-il ?**

Noël BERTOMEU, Directeur Général des Services - le travail engagé depuis plusieurs mois est un travail partenarial et collégial, les élus du territoire souhaitent aboutir à un document ambitieux qui fasse consensus. Les conseils municipaux vont être appelés à débattre sur le projet de PADD, il en sera de même au Conseil de territoire. Nous ne pouvons pas ce soir anticiper sur les résultats des débats dans ces assemblées.

- **Le SDRIF-E 2040 annonce "La création de 111 nouveaux espaces verts" est-ce que le territoire est concerné ? il y a souvent un taux très faible "espace vert" par habitant dans nos communes très urbanisées (imperméables). Quelle recommandation sera faite dans le PLU/PADD ?**

Patrice LECLERC, vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Nous étudions ce SDRIF-E. Des espaces verts seront créés. A l'échelle du territoire, notre objectif est bien d'augmenter ce nombre de mètre carrés par habitant par rapport à celui que nous avons aujourd'hui. Nous travaillons également à la dés-imperméabilisation de nos communes. Par ailleurs, à l'échelle du SCOT, une injonction est faite de tendre vers 30% de plantes sur toutes les nouvelles constructions.

- **Est-il envisagé de fixer des « normes » en termes de perméabilité des sols et de couleurs de revêtement pour limiter la chaleur et sur les voies publiques et dans les écoles ?**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine – Le PLUI devra respecter le SCOT et le SDRIF, c'est à dire les schémas d'aménagement de la Métropole et de la Région qui impose d'aller vers 30% de pleine terre. Il y aura aussi dans le PLUI l'impossibilité de construire des protections sur des espaces réservés à la biodiversité.

- **Est-il possible d'optimiser l'économie écologique, sociale d'un point de vue durable pour que le PADD ait du bon sens ? Dans quel secteur allez-vous innover, réhabiliter, autoriser certaines initiatives personnelles ?**

Noël BERTOMEU, Directeur Général des Services - Nous priorisons les enjeux environnementaux : nous devons absolument nous améliorer sur le ralentissement du réchauffement climatique. Il s'agit d'un élément très important. Le PADD reprend de nombreux éléments du Plan Climat Air Energie pour réduire l'impact environnemental. Nous ne pouvons malheureusement pas évoquer tous les enjeux environnementaux. Le PADD affiche une volonté très forte correspondant aux engagements énoncés par les élus à plusieurs reprises mais le document ne reprend pas l'ensemble des actions du quotidien.

- **Va-t-on vers la création de nouveau couloirs verts (la carte présentée ne correspondant pas à ceux présent sur ma ville) ?**

Patrice LECLERC, vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine – Nous sommes sur des grands schémas, moins sur la précision. Des couloirs de biodiversité seront dessinés

sur les villes en plus des couloirs verts. Nous souhaitons travailler sur des enjeux d'un point de vue territorial en utilisant la Seine comme un couloir de biodiversité.

- **Où seront les pistes cyclables à Argenteuil ?**

Camille GICQUEL - Vice-Présidente en charge de l'Attractivité Economique et de l'Accompagnement des Entreprises – Le plan vélo lancé par la ville d'Argenteuil fin 2021 a vu se déployer 2 nouvelles stations Vélib en 2022 et 1 nouvelle piste cyclable. Début 2023, des arceaux devant les groupes scolaires ainsi que les sas vélo au niveau des carrefours à feux. Depuis 2016, 14km d'aménagement cyclable ont ainsi été réalisés sur les 40km au total. Cette démarche va continuer, notamment dans le cadre des aménagements par exemple sur les projets d'aménagement G. Péri, Porte Saint Germain, ou Jaurès par ex.

- **Où en est le projet de cheminement doux entre Paris et le territoire, quid des franchissements des portes de Paris et de la Seine ? Est-ce que nouveaux aménagements/ouvrages vont être créés + idem pour les transversales La Défense - Saint-Denis ?**

Patrice LECLERC, Vice-président en charge de la stratégie et de la planification urbaine - Il est prévu et demandé des passerelles pour des circulations douces de Epinay à l'île St Denis, de l'île St Denis à Villeneuve. Ensuite, il y a des éléments qui sont de l'ordre de nos demandes envers d'autres institutions : prolongement du métro 4 vers Villeneuve, du métro 3 vers Bacon, de la 13 vers le Port ou un téléphérique de la 13 vers Argenteuil...

Conclusion

Mr BERTOMEU remercie également les élus présents ce soir et l'ensemble des élus et techniciens qui travaillent à ce projet de territoire. Merci également aux habitants qui ont posé leurs questions et qui participent depuis le début de l'élaboration aux différents temps de concertation qui sont proposés.

Mr le Vice-Président remercie les partenaires pour le travail effectué et remercie les habitants présents à la réunion. Il rappelle l'intérêt de la prise de parole des habitants lors de ces échanges pour enrichir les réflexions. Le but étant d'avancer ensemble pour faire des villes en commun et faire en sorte que les intérêts même divergents convergent vers l'intérêt général et l'intérêt commun. Il est rappelé l'importance de plusieurs enjeux propres à notre territoire que le PLUi devra traiter : l'enjeu environnemental mais aussi celui de la recherche de logement sur le territoire. Il est rappelé le nombre de demandeurs de logement social et le temps d'attente de 5 à 6 ans pour l'obtenir. La question de la montée des prix de l'immobilier est aussi prégnante puisque certains de nos habitants ne peuvent plus habiter sur nos territoires. Il y a aussi la question de pouvoir rapprocher les emplois des lieux de vie, de l'adaptation de la ville aux enjeux du changement climatique, de pouvoir faire revenir la biodiversité dans nos villes. C'est l'enjeu de transition de nos villes. Les solutions ne sont pas toutes faites et il est nécessaire de trouver, en fonction des contextes locaux, la solution la moins mauvaise pour permettre à la fois de sauvegarder notre planète et l'espèce humaine. Monsieur LECLERC remercie l'ensemble des citoyens présents.